



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

INSERM

Question écrite n° 70914

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le partenariat entre l'INSERM et le groupe pharmaceutique Sanofi-Aventis. Il lui demande de lui en préciser le contenu.

Texte de la réponse

L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan), constituée par le CEA, le CNRS, l'Inra, l'Inria, l'Inserm, l'institut Pasteur, l'IRD, la Conférence des présidents d'université et la conférence des directeurs généraux de centres hospitaliers régionaux et universitaires et Sanofi-Aventis ont conclu un protocole de partenariat afin de préciser les modalités de leur collaboration avec comme objectifs principaux de faire avancer les connaissances dans des domaines d'intérêt communs relevant des sciences de la vie et de la santé, contribuer à l'excellence et au renforcement de la recherche et de l'industrie françaises et renforcer la valorisation des résultats de la recherche française dans les sciences de la vie et de la santé. Ce protocole d'accord fixe le cadre général des partenariats entre Sanofi-Aventis et des établissements membres de L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, les actions et projets donnant ensuite lieu à des accords spécifiques. Ces actions ou projets spécifiques pourront prendre la forme de programmes de recherche conjoints, d'échanges de chercheurs, voire la création de centres de recherche communs dans des domaines d'intérêt commun aux membres de L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé et à Sanofi-Aventis. Un comité stratégique de pilotage réunissant à parité des représentants de L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé et de Sanofi-Aventis est constitué afin d'assurer notamment la mise en oeuvre et le suivi du protocole d'accord et d'en définir les grandes orientations scientifiques. Ce protocole d'accord s'est notamment traduit par un soutien de la part de Sanofi-Aventis, sous forme de mécénat, au programme conjoint CNRS/Inserm de soutien aux jeunes chercheurs (ATIP/Avenir). L'engagement pris par Sanofi-Aventis, à l'occasion du conseil stratégique des industries de santé, de doubler le montant de sa recherche partenariale en trois ans est un gage de la volonté du groupe de renforcer ses liens avec le monde académique. Le partenariat avec Aviesan permet de mettre en oeuvre cet engagement, et montre les efforts accomplis par nos opérateurs de recherche pour faciliter les collaborations avec le monde industriel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70914

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1277

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5044